

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 23 MARS 2022 À 20H.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois de mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe GIRARD.

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 12 :

BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, CORONEL Célia, DA SILVA Emmanuel, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, MORVAN Yves, ROSTAING Laurence, SORNET Émilie.

Etaient absents 3 : LEMAITRE Christophe, MARTIN-COCHER Olivier, SCHNEIDER Laëtitia

Avait donné procuration 1 : MARTIN-COCHER Olivier à SORNET Émilie

Secrétaires de séance : Célia CORONEL et Madeleine LAPERROUSE

Le procès verbal de la réunion du 3 mars sera approuvé lors de la prochaine séance

ORDRE DU JOUR :

I. APPROBATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 COMMUNE, EAU ET ASSAINISSEMENT

A. Compte administratif 2021 de la commune

• **En fonctionnement :**

- les dépenses s'élèvent à 1 081 412. 02 €

Les dépenses ont été inférieures au montant prévu au budget. Toutes les factures de l'année 2021 n'ont cependant pas été reçues au 31 décembre.

Les montants des dépenses des chapitres principaux figurent dans le tableau ci-dessous.

Chapitre 011 : charges à caractère général 414 603.78 €	Plusieurs postes ont vu le montant des dépenses inférieur au budget prévu : - combustibles : meilleur fonctionnement de la chaufferie bois - fêtes et cérémonies : annulées à cause de la situation sanitaire
---	---

	Plusieurs postes ont vu le montant des dépenses supérieur au budget prévu : - carburant : une facture 2022 a été réglée sur le compte 2021. - entretien et réparation bâtiments publics et voiries
Chapitre 012 : charges de personnel 327 030.24 €	- un poste vacant pendant 2 mois, le réalisé est inférieur au budget initial
Chapitre 014 : atténuation de produits 62 121.00 €	Prise en charge d'une partie du FPIC (Fond de Péréquation Intercommunal) par la 4C
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante 118 870.11 €	Plusieurs postes ont vu le montant des dépenses inférieur au budget prévu : l'abondement au budget de l'eau n'a pas été effectué car les dépenses de travaux pour la mise en place du traitement du réservoir seront imputées en 2022

- les recettes s'élèvent à 1 333 292.29 €

Parmi celles-ci :

Chapitre 70 : produits de services, du domaine et ventes 13 462.15 €	Recettes plus élevées que prévu : - Participation des familles au transport scolaire, reversée par le SPM
Chapitre 73 : impôts et taxes 866 212.20 €	Taxes foncières et habitation : dernière année d'existence de la taxe d'habitation Attribution de compensation versée par la 4C etc....
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante 229 611.80 €	Revenus des immeubles (location des salles, loyers de nos locataires, du lotissement la Ruaz) Revenus du photovoltaïque, compteurs chaleurs etc.... Recettes moins élevées que prévu, mais certaines sont imputées sur 2022

La différence entre les recettes et les dépenses laisse apparaître un excédent de fonctionnement 251 880,27 €.

• **En investissement :**

- les dépenses s'élèvent à 565 491.35 €

Parmi celles-ci :

Chapitre 001 : solde de la section investissement - 163 875.63 €	Déficit reporté fin 2020
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles 18 310.44 €	Études diverses, dont étude aménagement entrée Nord et régularisation foncière...

Chapitre 21 : immobilisations corporelles 332 140.33 €	Les dépenses sont inférieures au budget prévu : - Travaux non réalisés : viabilisation de la ZA, balisage des sentiers, sécurisation de l'aire de jeux de la Pallud, Etude d'aménagement de la salle polyvalente - Travaux réalisés : espace cinéraire, réserve incendie, aménagement du Grand Chatelard, modernisation de la chaufferie, éclairage public
Chapitre 16 : emprunts et dettes 215 040.58 €	Remboursement du capital de nos emprunts

- les recettes s'élèvent à 607 742.61 €, sachant que toutes les subventions accordées pour les investissements, n'ont pas été versées sur l'exercice.

Parmi celles-ci :

Chapitre 13 : subventions d'investissement 53 788.38 €	Subventions de l'État, de la Région et du département
Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés 42 694.86 €	Dont le remboursement par la 4C, St Colomban et St Alban des Villards de la part de nos emprunts antérieurs
Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves 417 223.62 €	Taxe d'aménagement plus élevée que prévue (travaux d'agrandissement Intermarché) et excédent capitalisé fin 2020

La différence entre les recettes et les dépenses d'investissement 2021 laisse apparaître un excédent de 42 251.26 € qui sera reversé en recettes d'investissement au budget 2022.

Sur l'exercice 2021, le compte (Fonctionnement et Investissement) présente un excédent de 294 131.53 €

Notre déficit reporté était de 163 875.63 € fin 2020, il est porté à 121 624.37 € fin 2021.

Au global le compte est en excédent de 130 255. 90 €

B. Compte administratif 2021 de l'eau et l'assainissement

• En fonctionnement

- les dépenses s'élèvent à 100 518.59 €

Notamment,

Chapitre 011 : charges à caractère général 74 889.92 €	- Contrat maintenance assainissement : factures non encore reçues fin 2021 - Maintenance : dépenses plus élevées que prévu : déplacement de canalisations, conduites cassées aux Champagnes et au Chaney...
---	--

- les recettes s'élèvent à 145 459.47 €

Notamment,

Chapitre 70 : ventes de produits, prestation de services 114 216.42 €	- Ventes d'eau et traitement assainissement, taxes et redevances
Chapitre 74 : subvention d'exploitation 25 000 €	- Abondement du budget communal
Chapitre 042 : résultat de fonctionnement reporté 6 061.32 €	- Excédent de fonctionnement de 2020 reporté

Le compte est en excédent de 44 940.88 €.

• **En investissement :**

- les dépenses s'élèvent à 39 575.82 €

Notamment,

Chapitre 001 : résultat d'investissement reporté 14 271.34 €	- Déficit 2020
Chapitre 23 : immobilisations en cours 9 542.40 €	- Travaux vannes réalisés à la STEP, travaux sur réservoir non réalisés
Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés : 23 972.10 €	- Remboursement du capital de l'emprunt pour la STEP et la pose des compteurs.

- les recettes s'élèvent à 21 678.45 €, des subventions n'ont pas été versées

En investissement le compte est déficitaire de 17 897.37 €

Sur l'exercice 2021, le compte (Fonctionnement et Investissement) présente un excédent de 27 043.51 €

Le déficit reporté de 2020 était de 14 271.34 €, il est porté à 32 168.71 € fin 2021

Au global le compte 2021 est en excédent de 12 772.17 €

Afin de procéder au vote des comptes, M. le Maire quitte la salle et laisse la présidence de la réunion au 1^{er} Adjoint Gérard BORDON.

Il rappelle les résultats du compte administratif de la commune :

- en fonctionnement : excédent de 251 880.27 €

- en investissement : excédent de 42 251.26 €

Sur l'exercice 2021, le compte est excédentaire de 294 131.53 €

VOTE du compte administratif de la commune : 12 pour

Il rappelle les résultats du compte administratif de l'eau et l'assainissement :
- en fonctionnement : excédent de 44 940.88 €
- en investissement : déficit de 17 897.37 €
Sur l'exercice 2021, le compte est excédentaire de 27 043.51 €

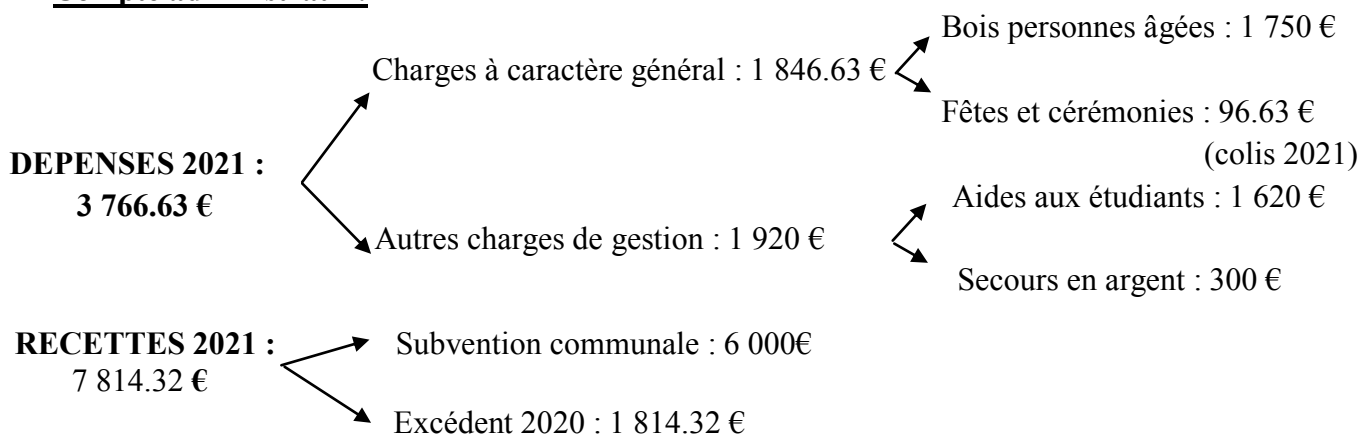
VOTE du compte administratif de l'eau et l'assainissement : 12 pour

Philippe GIRARD réintègre la séance et en reprend la présidence.

II. PRÉSENTATION DES COMPTES DU CCAS

Madeleine LAPERROUSE présente les comptes qui ont été votés à l'unanimité par les membres de la commission lors de la séance du 18 mars 2022.

Compte administratif :



Soit un bilan sur l'année de + 4 047.69 €

Peu de dépenses cette année, des animations n'ayant pu être organisées à cause de la crise

Compte de gestion : il est conforme au compte administratif

III. APPROBATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION 2021 COMMUNE, EAU ET ASSAINISSEMENT

A. Compte de gestion 2021 de la commune

Après vérification par les membres du conseil, les écritures du Percepteur sont conformes à celles de la commune.

VOTE du compte de gestion de la commune : 13 pour

B. Compte de gestion 2021 de l'eau et l'assainissement

Après vérification par les membres du conseil, les écritures du Percepteur sont conformes à celles de la commune.

VOTE du compte de gestion de l'eau et l'assainissement: 13 pour

IV. PRESENTATION DES BUDGETS 2022

Principaux travaux prévus :

- Voirie, entrée Nord de la commune
 - Finalisation de l'éclairage public en leds
 - Etudes aménagement salle polyvalente
 - Viabilisation du dernier terrain de la ZA
 - Modernisation de la chaufferie (automatisation)
 - Remplacement des derniers modules de chauffage sur le patrimoine communal
 - Containers semi-enterrés : finalisation des entourages
 - Signalétique chemin de la Brouve et sentiers forestiers
- } Avec des subventions attendues car travaux
dans le sens du développement durable

V. DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE SAVOIE

L'association réunit les élus des communes de moins de 3 500 habitants pour défendre et promouvoir les communes rurales en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques.

Ses engagements :

- Dialoguer avec l'ensemble des acteurs de la commune et de la ruralité ;
- Aider les Maires ruraux dans l'exercice de leur mandat ;
- Promouvoir, défendre et développer la ruralité ;
- Corriger les déséquilibres urbain/rural ;
- Accéder à des services (abonnement au mensuel 36 000 communes, aux newsletters, au dépannage juridique, accompagnement dans le développement des outils de communication ...).

Le montant annuel de l'adhésion est de 76 €.

VOTE pour le renouvellement de l'adhésion : 13 pour

VI. INFORMATION DE LA DEMANDE D'UN CITOYEN CONCERNANT LE PLU

Philippe GIRARD rappelle que le PLU a été approuvé en 2020. Le Conseil Municipal prend acte de cette demande. Elle sera étudiée au cours de l'enquête publique lors de la prochaine révision du PLU.

VII. DÉLIBÉRATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE

Gérard BORDON rappelle la demande d'un citoyen concernant le raccordement en électricité de son chalet situé au lieu-dit le NOIRAY. Lors d'une précédente réunion, le Conseil Municipal s'était opposé à la prise en charge des coûts des travaux liés à cette extension de réseau.

Suite à cette décision, le pétitionnaire a fait savoir qu'il maintenait sa demande en finançant lui-même ces travaux.

Un groupe d'élus a rencontré celui-ci en présence du directeur du Syndicat pour le convaincre d'envisager la pose de panneaux photovoltaïques avec un équipement complémentaire de batteries mais cette technique n'a pas été retenue en raison du coût.

Le pétitionnaire financera totalement les travaux de génie civil. Les travaux concernant le raccordement électrique qui s'élèvent à 15 000 € seront pris en charge à 40% par le Syndicat Arc Energies Maurienne (c'est ce qu'on appelle la part réfaction) les 60 % restants seront facturés par le syndicat au pétitionnaire.

Cependant un risque subsiste en ce qui concerne la qualité de la fourniture. En effet, au vu de la longueur de la ligne, il est potentiellement possible que la tension délivrée ne soit pas dans les normes admises. Dans ce cas le Syndicat serait dans l'obligation, bien que le pétitionnaire se soit engagé à ne pas faire de recours, de procéder à un renforcement de l'installation par la mise en place d'un transformateur qui serait à la charge d'Arc Energies Maurienne (coût : 50 000 €).

Après discussion, M. le Maire fait passer au vote :

VOTE pour la permission de voirie pour un raccordement électrique : 8 pour, 5 abstentions (Mmes BOZON-VAILLE, LAPERROUSE, MM. BELHADDAD, MARTIN-COCHER, MORVAN)

Le Conseil Municipal décide d'accorder cette permission de voirie. Elle est cependant conditionnée, au même titre que les travaux d'extension de réseaux d'Arc Énergies Maurienne, à la signature de conventions avec des propriétaires privés dont les parcelles se situent sur le trajet de l'ouvrage. Il est également demandé au pétitionnaire de remettre le chemin en état après la fermeture de la tranchée.

VIII. INSCRIPTION TOURNÉE DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Les élections présidentielles auront lieu les dimanche 10 et 24 avril prochain.

Une fiche d'inscription pour la tenue des permanences au bureau de vote est circulée auprès des élus.

IX. DIVERS

- Une visioconférence est prévue le 11 avril avec l'Inspecteur d'Académie pour évoquer notamment la situation sanitaire et l'accueil des enfants ukrainiens.
- La commune de Saint Colomban accueille une famille ukrainienne.
- Une formation sur le Plan communal de Sauvegarde est prévue le 25 avril de 18h à 20h au foyer rural d'Aigubelle. Elle est ouverte à tous les élus de Maurienne.
- Vente de pain par l'association Le Grand Crêt samedi 26 mars, au profit de réfugiés d'Ukraine.
- Les Ateliers de Maurienne souhaitent tenir leur AG annuelle à Sainte Marie. L'AG aura lieu le 1^{er} juin à 18h. Emilie SORNET explique que notamment 2 points seront soulevés concernant Laura : l'éclairage pérenne de l'œuvre l'AURA et l'installation d'un point d'information.
- Piste du Faily : Christian DELEGLISE précise que le maître d'œuvre a contacté une dizaine d'entreprises pour une visite préalable. 6 entreprises ont effectué la visite et 5 ont fait une offre.

L'entreprise retenue est La Savoisiennne des Bois, moins disante avec un montant de 11 690 €.

Un devis pour l'élargissement du virage sur la piste du Chaney a aussi été demandé afin de faciliter le passage des grumiers. La même entreprise a été retenue pour un montant de 1 910 €.

Un chiffrage a été demandé pour ouvrir la piste jusqu'à Pierre Brune.

- Gérard BORDON signale qu'au Pinay d'en haut, il a été procédé récemment à l'arrachage des souches (travaux financés par l'agriculteur) qui ont été stockées provisoirement au bord de la route. Elles seront très prochainement enfouies par les services techniques de la commune.
La location d'une pelle mécanique sera prise en charge par la commune et déduite d'une éventuelle subvention versée à l'AFP.
- Aménagement de chemin de la Brouve : trois propriétaires s'opposent au passage du chemin, bloquant le balisage. Des tracés alternatifs sont en cours d'étude.

La séance est levée à 23h30.